

Conférence des Eglises européennes  
Priorités de travail 2009 – 2015  
Commission des Eglises auprès des  
migrants en Europe (CEME)

*La CEME est une organisation œcuménique qui sert les Eglises dans leur engagement en faveur des étrangers, femmes et hommes, en réponse au message de la Bible qui insiste sur la dignité de chaque être humain, afin de promouvoir une politique d'ouverture sans exclusive, aux niveaux européen et national, à l'égard des migrant(e)s, des réfugié(e)s et des groupes minoritaires. (Déclaration de la CEME sur la mission)*

**I. FONDEMENTS DU TRAVAIL DE LA CEME**

1. Avec ce programme de travail, la CEME veut contribuer au témoignage chrétien en Europe, en encourageant le développement d'une Europe accueillante pour les étrangers et composée de sociétés ouvertes à toutes et à tous: "Ainsi, vous n'êtes plus des étrangers, ni des émigrés; vous êtes concitoyens des saints, vous êtes de la famille de Dieu" (Ep 2,19). La CEME agira dans cette perspective en tant que partie de la Conférence des Eglises européennes.
2. La Conférence des Eglises européennes et la Commission des Eglises auprès des migrants en Europe, dans leur mémorandum d'accord "Des histoires différentes – un avenir commun", adopté respectivement par le Comité exécutif de la CEME et le Comité central de la KEK, ont décidé de faire route ensemble dans le but de rendre plus visible le témoignage des Eglises d'Europe.
3. Le travail mené par la CEME pour encourager la réflexion et l'action chrétiennes sur la migration est fondé sur le commandement clair des Ancien et Nouveau Testaments d'agir avec humanité et compassion à l'égard des étrangers qui partagent avec tous les êtres humains la dignité de l'Être de Dieu (Genèse 1,26-27; Jean 1,1). Ce commandement "Tu aimeras l'étranger comme toi-même" (Lévitique 19,34; Hébreux 13,1-3) est typique de l'attitude empreinte d'humanité à l'égard de "l'autre" qu'on trouve dans la loi de Moïse; il impose une obligation reconnue par les trois religions abrahamiques mondiales et par d'autres communautés de foi. Nous croyons que ce commandement a été donné tant par la révélation que par la loi naturelle, c'est-à-dire qu'il constitue un principe moral qui peut être reconnu par tous les êtres humains.



4. La Déclaration de la CEME sur la mission, adoptée par la 16<sup>e</sup> Assemblée de la CEME à Londres en octobre 2005, continue à guider le travail de la Commission.

## **II. MANDAT DE LA CEME (de la KEK)**

Comme indiqué dans le mémorandum d'accord "Des histoires différentes – un avenir commun", signé par les dirigeants de la KEK et de la CEME à Vienne en novembre 2007, l'Assemblée générale de la CEME et le Comité central de la KEK ont confié à la CEME, en tant que Commission de la KEK, le mandat suivant:

1. Servir les Eglises dans leur engagement en faveur des étrangers, femmes et hommes, en réponse au message de la Bible qui insiste sur la dignité de chaque être humain, afin de promouvoir une politique d'ouverture sans exclusive, aux niveaux européen et national, à l'égard des migrant(e)s, des réfugié(e)s et des groupes minoritaires.
2. Travailler sur les questions touchant la migration et l'intégration, l'asile et les réfugié(e)s, lutter contre le racisme et la discrimination, entreprendre des recherches, lancer, développer et mettre en œuvre des projets dans ces domaines.
3. Représenter, face aux institutions européennes, la voix commune des Eglises d'Europe à propos des questions susmentionnées.

## **III. PROCESSUS MENANT À CE PROGRAMME DE TRAVAIL**

Ce programme de travail est le résultat d'un processus participatif: en décembre 2007, une invitation a été lancée aux membres de la CEME leur demandant de fournir des contributions au futur programme de travail de la CEME. Les suggestions reçues ont été discutées et retravaillées par le Comité exécutif lors de sa réunion à Mechelen (Belgique) en avril 2008. Une version provisoire du programme de travail a été distribuée avant l'Assemblée générale de la CEME à Protaras (Chypre) du 8 au 11 octobre 2008, lors de laquelle la version finale a été discutée, amendée, et finalement adoptée le 11 octobre 2008.

## **IV. DOMAINES THÉMATIQUES PRIORITAIRES 2009-2015**

Dans le cadre de son mandat général, la CEME de la KEK s'efforcera de centrer ses activités sur un certain nombre de domaines stratégiques dans lesquels elle s'engage par des contributions de haute qualité ayant un réel pouvoir d'impact, plutôt que d'essayer de travailler sur toute question présentant un intérêt potentiel. Dans son travail, et en collaboration avec la grande famille œcuménique, la CEME suivra les événements influençant la vie des migrant(e)s tels que le développement économique, les conflits dans le monde ou et le changement climatique.



Pour la période 2009-2015, les domaines thématiques suivants constitueront les priorités de travail de la CEME:

## **1. Le rôle de l'Europe dans la protection des réfugié(e)s au 21<sup>e</sup> siècle**

La grande majorité des réfugié(e)s sont accueillis actuellement par les pays les plus pauvres du monde. Au 20<sup>e</sup> siècle, l'Europe a été le théâtre de déplacements importants, mais aussi de la mise en place de mesures de protection. Ces dernières années, le nombre des réfugiés en Europe a diminué de manière spectaculaire, sans commune mesure avec ce qui se passe au niveau mondial. Les effectifs de réfugiés varient sensiblement d'un pays européen à l'autre. Dans l'ensemble, moins de réfugiés ont la possibilité d'entrer en Europe et de bénéficier d'une protection réelle.

*C'est pourquoi les priorités seront celles-ci:*

- a. Défense de l'asile (y compris la protection complémentaire)*
- b. Formes additionnelles de protection des réfugiés (y compris la réinstallation de réfugiés en Europe)*
- c. Révision du besoin de protection (p.ex. réfugiés environnementaux, déplacés internes)*

## **2. La dignité humaine dans le processus de migration de main-d'œuvre**

Avec la mondialisation économique, les structures de la migration internationale changent. Alors que la majorité des migrants se déplacent au sein de leur région, d'autres toujours plus nombreux franchissent de longues distances pour trouver un emploi et gagner leur vie. S'ils sont les bienvenus quand on a besoin de main-d'œuvre (bon marché), leur établissement permanent et leur participation à la société se heurtent à des barrières et à des restrictions. Actuellement, on observe dans de nombreux pays européens une tendance à l'augmentation de la migration de main-d'œuvre, alors que le statut et les droits de ces travailleuses et travailleurs demeurent incertains. Le droit des migrant(e)s à la vie de famille est particulièrement menacé dans de nombreux pays.

*C'est pourquoi les priorités seront celles-ci:*

- a. Une série uniforme de droits pour tous les migrants*
- b. La ratification d'instruments juridiques contraignants au niveau de l'Europe et du monde*



- c. La promotion du droit à la vie de famille en tant que condition d'intégration sine qua non*
- d. L'observation des cas d'expulsion, de détention et de renvoi de migrants*
- e. Le traitement des situations de migrants irrégulières*

### **3. S'opposer aux formes contemporaines d'esclavage, en particulier au trafic d'êtres humains**

Parallèlement aux contrôles d'immigration plus stricts, le trafic d'êtres humains attire davantage l'attention depuis deux décennies en tant que nouvelle forme d'esclavage. Si les efforts communs des autorités, des organisations non gouvernementales et des Eglises pour lutter contre ce crime international ont produit quelques résultats, le trafic à des fins de travail forcé est un secteur encore assez mal connu. Les droits humains des personnes victimes du trafic demeurent généralement insuffisamment protégés.

*C'est pourquoi les priorités seront celles-ci:*

- a. Trafic des femmes*
- b. Trafic à des fins de travail forcé*

### **4. L'unité dans la diversité: la migration en tant qu'occasion et défi pour l'unité de l'Eglise**

La migration change le paysage ecclésial: le nombre des paroisses de migrant(e)s augmente, et on observe une plus grande diversité de dénominations. La séparation et l'isolement qui caractérisent la vie de certaines Eglises correspondent à la fragmentation de la société; en même temps, des paroisses transnationales et internationales apparaissent en plus grand nombre. La migration constitue une occasion extraordinaire en même temps qu'un défi considérable pour les Eglises d'Europe.

*C'est pourquoi les priorités seront celles-ci:*

- a. Etre l'Eglise ensemble*
- b. Intégration et rôle de la religion*
- c. Réflexion théologique sur la migration*

### **5. Les Eglises en tant que témoignage de communautés sans exclusive en Europe**

Diverses formes d'exclusion existent dans les sociétés et deviennent toujours plus graves. Les groupes vulnérables de migrants sont particulièrement affectés par



l'exclusion; par exemple, les requérant(e)s d'asile et les migrant(e)s sans papiers, les enfants de migrants ainsi que les minorités ethniques sont souvent marginalisés. La législation anti-discrimination constitue un instrument important, mais elle suscite aussi des remises en question et a besoin d'améliorations.

*C'est pourquoi les priorités seront celles-ci:*

- a. Législation anti-discrimination: suivi et promotion dans les Eglises*
- b. Intégration des groupes victimes de discrimination ethnique: dans l'Eglise et dans la société*
- c. Les Eglises s'attaquent au racisme*

## **6. Migration et développement**

Le lien entre la migration et le développement est reconnu dans la communication et dans les déclarations qui sont formulées. Toutefois, les politiques et les activités de coopération concrètes (p.ex. la Politique européenne de voisinage) sont encore largement dominées par l'idée d'utiliser la coopération au développement comme un outil de restriction et de contrôle de la migration. Les Eglises en tant qu'acteurs dans les domaines de la migration et du développement sont idéalement placées pour explorer des voies d'action positives qui vont au delà des transferts de fonds. Toutefois, ce potentiel d'action dans le domaine de la migration et du développement n'est pas encore pleinement exploité.

*C'est pourquoi les priorités seront celles-ci:*

- a. Suivi des développements politiques au niveau européen*
- b. Coopération avec d'autres régions, en particulier par l'intermédiaire du Conseil œcuménique des Eglises et de son Réseau œcuménique mondial sur la migration*
- c. Etablir des liens de réseau avec les institutions de développement rattachées aux Eglises, et repérer les projets pertinents*

## **7. Année européenne des Eglises pour la migration 2010**

Reconnaissant que la migration est une réalité globale dans la société d'aujourd'hui et conscientes que la migration pose des défis aux sociétés, aux institutions politiques et aux Eglises, la KEK et la CEME préparent une Année européenne des Eglises centrée sur la migration. Tout au long de cette année, on attirera l'attention du public sur les activités des Eglises concernant la migration et l'intégration, l'asile et les réfugié(e)s, ainsi que la lutte contre le racisme et la discrimination, en mettant en place des activités communes, un calendrier commun de réunions et au moins quatre réunions régionales. L'étude sur le thème "Mapping Migration in Europe – Map-



ping Churches' Responses" (Dresser la carte de la migration en Europe – recenser les actions des Eglises) fournit un point de départ. L'Année européenne des Eglises pour la migration 2010 aidera aussi les Eglises à partager leurs bonnes pratiques, à renforcer les activités existantes et à repérer de nouveaux domaines de travail possibles, de manière à gagner en efficacité dans la poursuite de l'objectif de sociétés ouvertes à tous en Europe et accueillantes pour les étrangers.

A l'avenir, toutes les activités de la CEME devront être évaluées sous l'angle de leur potentiel dans les domaines suivants:

- apporter une contribution spécifique des Eglises à un plus large débat et servir le témoignage des Eglises dans le domaine de la migration au niveau mondial;
- avoir un caractère de complémentarité ou une valeur ajoutée spécifique par rapport aux activités d'autres acteurs, et réaliser des effets de synergie avec ces activités;
- donner une voix à ceux qui ne peuvent s'exprimer;
- avoir un impact évident auprès des Eglises ou
- avoir un impact dans l'expression des préoccupations des Eglises à l'égard des politiques au niveau national;
- apporter une valeur ajoutée spécifique par l'approche d'une question au niveau européen.